

Sommaire des produits

Temporaire Supérieur + T10, T20 – 18 à 65 ans | T30 – 18 à 55 ans

Proposition
Électronique seulement

Proposition
Électronique, PDF interactif et papier



Express
50 001 \$ à 150 000 \$



Sélection régulière
150 001 \$ et plus

Caractéristiques de l'assurance vie temporaire

- ▶ **Perte d'autonomie sévère incluse, égale à 50 % du montant d'assurance pour un maximum de 100 000 \$**
- ▶ Transformable jusqu'à l'âge de 70 ans et renouvelable en T-10 jusqu'au décès avec des taux garantis et inscrits dans le contrat d'assurance pour un maximum de 100 000 \$
- ▶ Taux privilégiés disponibles à partir de 250 000 \$
- ▶ T10 et T20 échangeables, complètement ou partiellement, sans preuve d'assurabilité, contre un nouveau plan Temporaire alors offert comportant une période initiale de paiement des primes plus grande que le plan à l'origine
- ▶ Le droit d'échange peut être exercé une seule fois, à un anniversaire de contrat, jusqu'au 5^e anniversaire

L'Intégral | 18 à 65 ans

Proposition
Électronique seulement

Proposition
Électronique, PDF interactif et papier



Garantie
5 000 \$ - 25 000 \$



Instantanée
25 001 \$ à 50 000 \$



Express
50 001 \$ à 150 000 \$



Sélection régulière
150 001 \$ et plus

Caractéristiques de l'assurance Temporaire à 100 ans avec valeurs de rachat

- ▶ Montant d'assurance uniforme et garanti jusqu'au décès, prime garantie
- ▶ Montant d'assurance libéré disponible dès le paiement de 1 000 \$ de prime
- ▶ Les valeurs de rachat sont disponibles à partir de 75 ans et elles sont égales en tout temps à 55 % du montant d'assurance libéré
- ▶ Le montant d'assurance assuré libéré peut être monnayé sous forme d'une réduction de prime lors de la souscription d'un nouveau contrat d'assurance auprès de UV Assurance
- ▶ Remise en vigueur du contrat sans preuve d'assurabilité dans les 45 jours suivant la fin du délai de grâce, applicable deux fois pendant la durée du contrat
- ▶ L'assuré qui cesse de payer les primes conserve un montant d'assurance libéré jusqu'au décès égal au montant des primes dès 1 000 \$ de primes
- ▶ **Émission Garantie**
Différé 24 mois - Remboursement des primes
- ▶ **Émission Instantanée**
Différé 12 mois - Remboursement des primes
12 à 24 mois - 50 % du montant d'assurance

L'Adaptable | 15 jours à 75 ans

Proposition
Électronique seulement

Proposition
Électronique, PDF interactif et papier



Garantie
5 000 \$ - 25 000 \$



Instantanée
25 001 \$ à 50 000 \$



Express
50 001 \$ à 150 000 \$



Sélection régulière
150 001 \$ et plus

Caractéristiques de la vie entière à prime limitée

- ▶ Primes garanties
- ▶ Valeurs de rachat garanties (lorsqu'il y a du chapitre B)
- ▶ Montant d'assurance libéré
- ▶ Minimum 20 paiements
- ▶ Possibilité d'ajouter ou d'augmenter l'assurance libérée (Chapitre B) au 3^e, 5^e ou 7^e anniversaire du contrat, sans preuve d'assurabilité, prime garantie au contrat
- ▶ Une surprime pourrait être applicable seulement sur l'assurance temporaire (chapitre A)
- ▶ Rachat partiel ou total
- ▶ Les valeurs de rachat sont disponibles à partir de la 10^e année
- ▶ **Émission Garantie**
Différé 24 mois - Remboursement des primes
- ▶ **Émission Instantanée**
Différé 12 mois - Remboursement des primes
12 à 24 mois - 50 % du montant d'assurance

L'AdapSanté | 30 jours à 65 ans

Proposition

PDF interactif et papier



Sélection régulière

10 000\$ et plus

Caractéristiques de la maladie grave à prime limitée

- ▶ 24 conditions dont la perte d'autonomie
- ▶ Couvre 4 maladies non-critiques, pour 10 % du montant d'assurance jusqu'à un max. de 50 000 \$ sans réduire le montant d'assurance en cas de réclamation pour une maladie grave
- ▶ Retour de prime en cas d'annulation à partir de la 10^e année (lorsque le chapitre B est souscrit)
- ▶ Retour de prime en cas de décès automatiquement inclus
- ▶ Inclus l'invalidité prolongée : 1 % du montant d'assurance versé du vivant pendant 24 mois, 24 mois après le diagnostic d'une des maladies graves. Maximum 1 500\$/mois
- ▶ Protection permanente (lorsque le chapitre B est souscrit)
- ▶ Protection temporaire (lorsque le chapitre A seulement est souscrit)
- ▶ Pour la protection temporaire, possibilité d'ajouter ou d'augmenter l'assurance libérée (Chapitre B) au 3^e, 5^e et 7^e anniversaire du contrat, sans preuve d'assurabilité, prime garantie au contrat

 

L'AdapSanté Juvénile | 30 jours à 17 ans

- ▶ Les mêmes caractéristiques de l'AdapSanté + 7 conditions juvéniles

Juvénile 30/100 | 15 jours à 15 ans

Proposition

Électronique seulement



Express

50 001 \$ à 150 000 \$

Caractéristiques de ce combo d'assurance vie et maladies graves

- ▶ Assurance vie de 100 000 \$
- ▶ Assurance maladie grave de 10 000 \$ couvrant 9 conditions
- ▶ Prime initiale de 15 \$ / mois
- ▶ Montant d'assurance vie garanti indexé de 10 % par année pendant 10 ans
- ▶ Montant d'assurance maladies graves inclus, égal à 10 % du montant d'assurance vie initial
- ▶ Renouvellement automatique garantie à l'âge de 30 ans en assurance Temporaire 100 ans, selon des taux de renouvellement compétitifs et garantis au contrat

L'Éveil | 0 à 36 mois – après la 32^e semaine de grossesse

Proposition

PDF interactif ou papier



Garantie

Caractéristiques du programme d'assurance

- ▶ **GRATUIT la 1^{re} année**
- ▶ Décès naturel jusqu'à 25 ans de 2 500 \$
- ▶ Décès accidentel à vie de 10 000 \$
- ▶ Mutilation accidentelle jusqu'à 50 000 \$
- ▶ Fracture accidentelle jusqu'à 250 \$
- ▶ Remboursement de certains frais médicaux jusqu'à 1 500 \$
- ▶ Renouvelable au coût de 18 \$, payable annuellement

FR-1017 (2020-05)